



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
CE EXTRAORDINAIRE EN VUE D'UNE
EXPERTISE ÉCONOMIQUE SUR LE PROJET
D'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ RACK**

<http://cgt-ford.com> - Vendredi 04 décembre 2015



Avant de rentrer dans le vif du sujet de la réunion, la direction nous dit que Dirk Heller, hier avant de partir, a validé une demande de pour le TTH de 30 intérimaires supplémentaires pour le premier semestre. La demande est en voix d'approbation dans la hiérarchie Ford Europe.

Ordre du jour : Vote d'une expertise économique sur le projet d'arrêt des racks :

Il n'y a pas de sténotypiste à cette réunion, le PV sera rédigé par la direction et validé par les élus du Comité d'Entreprise.

Il n'y aura pas, à proprement dit, d'expertise sur l'arrêt de l'activité des racks mais le Droit d'Alerte ayant été réactivé récemment avec le cabinet Secafi, un point particulier sur le projet d'arrêt de l'activité Racks est prévu afin que l'expert rende un pré-rapport sur ce projet d'arrêt de l'activité Racks, ce qui équivaut à une expertise.

Les élus du Comité d'Entreprise rendront leur avis sur le projet d'arrêt de l'activité Racks que lorsque l'expert de Secafi aura présenté son pré-rapport.

Calendrier pour le Droit d'Alerte prévu à ce jour :

- 1^{ère} étape : remise du pré-rapport du Droit d'Alerte sur le projet d'arrêt de l'activité Rack courant janvier.
- 2^{ème} étape : remise du rapport final du Droit d'Alerte concernant la situation globale de l'entreprise : fin mars (ou fin du premier trimestre / début second trimestre...)

La prochaine réunion sur le projet d'arrêt de l'activité Racks se tiendra le mardi 8 décembre. L'expert Secafi du Comité d'Entreprise assistera à la réunion.

La CGT se positionne toujours contre ce projet d'arrêt de l'activité Racks.

Ce choix est une aberration. Comment 3 ans après avoir investi dans de nouvelles machines, de nouveaux métiers, de nouveaux procédés, dans des formations de soudure pour des dizaines de salariés (financées en partie par de l'argent public), comment après avoir obtenu de nouvelles compétences reconnues et certifiées (les racks ainsi fabriqués sont de qualité), comment est-il possible d'abandonner cette activité ?

C'est d'autant plus aberrant qu'il y a des besoins que ce soit en fabrications de racks (qui seraient fabriqués par des sous-traitants) ou pour d'autres tâches au sein même de l'usine (travaux d'amélioration, modifications). Tout existe pour justifier la continuité de cette activité. Sans oublier les aides publiques utilisées pour la mettre en place. Enfin, nous nous opposons à ce choix car il n'y a pas d'activité de remplacement donc cela ne pourrait que renforcer le sureffectif estimé dans l'usine. **Cette activité doit être maintenue.**